



Conseil communautaire

Du jeudi 04 juin 2015 à 14H00

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux milles quinze, le quatre juin, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Isabelle COLLAVET, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Michaël KRAEMER, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Françoise ROUGE et Gabriel TATIN.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Claude FERRADOU, Franck GIRARD, Patrick GONDRAND, Thomas GUILLET (pouvoir à Pierre BUISSON), André GUILLOT, Véronique RIONDET (pouvoir à Françoise ROUGE), Catherine SCHULD et Jean-Paul UZEL.

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Présentation du SICTOM de la Bièvre

André GAY, Président du SICTOM et Raymond ROUX, Vice-président sont venus présenter l'organisation, l'activité et les projets de cette structure à laquelle la CCMV adhère pour le traitement de ses ordures ménagères et de ses filières de tri et qui gère notamment les installations de Penol.

Thomas BEJUY et Blandine BIENVENUE s'associent aux élus du SICTOM pour présenter et commenter les différents supports d'information sur les équipements, les activités et les perspectives du syndicat.

Après de nombreux échanges et questions, il est rappelé que le SICTOM organise comme chaque année des journées portes ouvertes sur le site de Penol les 26 et 27 septembre prochain pour permettre aux habitants de mieux comprendre le circuit des déchets et les infrastructures ainsi que le travail mené par le SICTOM.

2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

3. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- . approbation du règlement intérieur de la déchetterie de St Nizier du Moucherotte : suite à des modifications concernant les heures et jours d'ouverture, un nouveau règlement intérieur a été approuvé,
- . attribution du marché pour le Schéma local de développement et d'organisation touristique sur le territoire de la CCMV au groupement d'entreprises AIR/ALTISENS pour un montant de 19 550 € HT,
- . versement d'une avance de subvention de 30 000 € (47 % de la subvention totale au titre de l'année 2015) dans l'attente de la rédaction d'une convention d'objectifs pour la Maison Pour Tous des 4 Montagnes.

4. Signature d'un projet urbain partenarial sur la commune de Villard de Lans

Le transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » à la Communauté de communes a entraîné le transfert de compétences annexes en lien avec l'aménagement du territoire et notamment une nouvelle compétence pour la conclusion des projets urbains partenariaux (PUP), qui appartenait jusqu'alors aux communes disposant d'un Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

Le PUP est un outil de financement de l'aménagement qui permet de mettre à la charge des propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs, le coût des équipements publics. Cette opération est réalisée via la signature d'une convention.

En mars 2014, la commune de Villard de Lans a délivré un permis de construire pour la réalisation d'une maison individuelle à Madame BRUN et Monsieur GUILLOT-DIAZ, dans une zone d'urbanisation située au lieu-dit « les Nobles ». Ce projet nécessite la réalisation d'équipements publics (extension des réseaux secs et humides et modification de la voirie), pour lequel il avait été convenu d'envisager un financement de ces équipements par la signature d'un PUP.

À ce titre, il est aujourd'hui nécessaire que la convention PUP soit signée par la Communauté de communes, en tant que collectivité compétente en matière de PLU et que celle-ci précise que la commune de Villard de Lans assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La signature d'un projet urbain partenarial sur la commune de Villard de Lans est approuvée.

5. Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de Méaudre

Une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de Méaudre a été prescrite par un arrêté en date du 21 avril 2015. Cette procédure a été lancée sur demande de la commune afin d'apporter deux modifications mineures au PLU de Méaudre :

- . l'évolution du zonage du site de la « Prairie du Cochet » suite à la fermeture de l'institut médico-éducatif d'une zone UB « ts » à une zone UB stricte,
- . la modification des articles 14 des zones UB, UE, AU « a » et AU « b » du règlement écrit du PLU pour intégrer la disparition du COS issue de la loi ALUR.

Conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée comprenant un rapport de présentation exposant les motifs de la modification ainsi que les pièces du PLU modifiées, a été notifié aux personnes publiques associées identifiées à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme.

Ce dossier doit également être mis à disposition du public pour une durée minimale d'un mois, selon les modalités à définir par délibération. Ainsi, le dossier sera consultable en mairie de Méaudre et au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture, du lundi 22 juin 2015 au vendredi 24 juillet 2015 inclus.

La mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de Méaudre est approuvée.

6. Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme d'Autrans

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Autrans, prescrite le 18 mars dernier et conformément à la délibération de la CCMV n°24/15 du 3 avril 2015, la mise à disposition du dossier au public a eu lieu du lundi 20 avril 2015 au vendredi 22 mai 2015, en mairie d'Autrans et au siège de la Communauté de communes.

Afin d'entériner cette modification, il est nécessaire de présenter le bilan de cette mise à disposition. Ainsi, aucune remarque n'a été formulée dans les deux registres mis à disposition de la population. Un courrier a été adressé à Monsieur le Président mais portant sur un autre objet que celui de la modification simplifiée (demande de changement de zonage pour un terrain agricole).

Par ailleurs, les personnes publiques associées qui ont répondu (Préfecture, Conseil départemental et Établissement public du SCOT de la Région grenobloise) ont émis des avis favorables.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU d'Autrans.

La modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme d'Autrans est approuvée.

7. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'allocations familiales

La convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'accueil de loisirs Activ'ados. La convention, conclue pour une durée de quatre ans, est arrivée à son terme le 31 décembre 2014.

L'accueil de loisirs Activ'ados peut bénéficier, dans le cadre de son activité stages, séjours et animations de proximité, de la prestation de service pour l'accueil extrascolaire.

Le développement des animations de proximité durant les jours où il y a une classe (les jeudis et vendredis notamment) donne également droit à la prestation de service pour l'accueil périscolaire sur les plages horaires définies sachant que cette prestation de service périscolaire ainsi versée ne remet pas en cause les compétences et droits des communes relatifs à l'organisation de leurs propres accueils périscolaires.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF et intégrant les nouvelles actions développées par la CCMV dans le cadre d'Activ'ados (éligibles à la prestation de service).

Le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'allocations familiales est approuvé.

8. Modification de la tarification applicable à l'accueil de loisirs Activ'Ados

L'accueil de loisirs Activ'Ados est fortement impliqué dans les actions jeunesse du territoire. C'est pourquoi, il est important d'adapter la tarification aux nouvelles actions qui vont être développées et mises en place pour les jeunes de 10 à 15 ans. Plusieurs modifications vont être opérées :

- . suppression de la participation symbolique de 1 €,
- . suppression du paiement par acompte et solde,
- . mise en place d'une cotisation annuelle de 5 € pour Activ'Ados qui donnera un accès gratuit aux activités « libre accès » ou un accès payant en fonction du quotient familial pour les sorties et activités avec un encadrement spécifique selon la grille tarifaire suivante :

Tranche de quotient familial	Tarification en % du coût de l'action
QF < 530	12 %
531 < QF < 700	15 %
701 < QF < 900	18 %

901 < QF < 1100	21 %
1101 < QF < 1300	24 %
1301 < QF < 1500	27%
1501 < QF < 2000	30 %
QF > 2000	33 %

. suppression de la majoration de 10 % et en fonction du quotient familial pour les familles extérieures au territoire ; et mise en place d'un tarif « extérieur » pour ces familles correspondant à 100 % du coût du stage.

Les modifications de la tarification applicable à l'accueil de loisirs Activ'Ados sont approuvées.

9. Demande de subvention pour un audit énergétique en vue de la rénovation du bâtiment du Téléspace Vercors

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Communauté de communes souhaite rénover le bâtiment du Téléspace Vercors dédié à l'activité économique en vue d'améliorer son efficacité énergétique et d'assurer le confort thermique requis pour un niveau de consommation raisonnable.

Dans cet objectif, il est proposé de réaliser un audit énergétique de ce bâtiment pour lequel nous sollicitons une subvention auprès de l'ADEME, à hauteur de 50 % soit 2 140 € et auprès du SEDI à hauteur de 10 %, soit 428 €.

Les demandes de subventions pour un audit énergétique pour la rénovation du bâtiment du Téléspace Vercors sont approuvées : 2 140 € auprès de l'ADEME et 428 € auprès du SEDI.

10. Demande de subvention pour la Fête de la forêt de montagne à Lans en Vercors

La 14^{ème} Fête de la Forêt de montagne est organisée à Lans en Vercors les 12, 13 et 14 juin 2015 en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors et les partenaires de la forêt filière bois. Le Vercors souhaite mettre en lumière sa forêt de production et toute la filière professionnelle qui dépend de l'activité forêt-bois auprès des professionnels, propriétaires privés et publics, gestionnaires, experts, grand public et enfants. Elle a également vocation à promouvoir l'innovation combinant les intérêts économiques, écologiques, sociaux et culturels.

L'association des Communes forestières de l'Isère, qui porte la manifestation, sollicite une subvention auprès de la Communauté de communes de 3 789 € dédiée notamment à l'animation de temps d'échanges professionnels ou d'actions de sensibilisation valorisant la forêt du territoire. La CCMV a déjà voté dans son budget 2015, 2 500 € pour l'organisation de cette manifestation. Il est donc proposé d'octroyer une subvention supplémentaire d'un montant de 1 289 €.

Compte tenu de l'ampleur de la manifestation rappelée par Pierre BUISSON, le complément de la subvention d'un montant de 1 289 € à l'Association des communes forestières de l'Isère pour l'organisation de la Fête de la forêt de montagne est approuvé. Il est précisé que ce complément de subvention sera pris sur les provisions non affectées de subventions aux associations inscrites au budget primitif 2015.

11. Demande de subvention pour l'organisation d'un colloque dans le cadre des 50 ans de l'AFRAT

En 1965, l'AFRAT a été créée pour former et accompagner les porteurs de projet de développement économique local, dans un contexte d'évolution des territoires. Depuis 50 ans, de par son activité de formation professionnelle et d'accompagnement des territoires et des personnes, l'AFRAT est témoin des différentes évolutions des métiers et des entreprises dans les espaces ruraux et montagnards.

L'organisation d'un colloque à l'occasion des 50 ans de l'association, permettra de recenser, de questionner et de modéliser les pratiques qui ont permis aux anciens stagiaires de s'adapter aux différentes évolutions. Cette rencontre permettra également d'offrir aux acteurs des territoires des instruments et des méthodes innovantes pour s'adapter aux transitions territoriales actuelles mais aussi de faire évoluer les pratiques en interne pour mieux répondre aux enjeux.

L'AFRAT demande ainsi une subvention à la Communauté de communes pour l'organisation de ce colloque sur le thème de la transition et des mutations des territoires ruraux et montagnards à hauteur de 2 000 € sur un budget global de 40 000 €.

La demande de subvention de 2 000 € pour l'organisation d'un colloque dans le cadre des 50 ans de l'AFRAT est approuvée.

12. Décision modificative N°1 - Budget principal 2015

Une décision modificative est nécessaire car le montant des participations des Unions des commerçants et des artisans (UCA) de 1 680 € a été appelé à la fois en comptabilité et à la fois sur le compte de la régie. Ce doublon doit donc être régularisé. Il est nécessaire d'annuler les titres émis en 2014 par le compte 673 (titres annulés sur les exercices antérieurs) pour lequel aucun crédit n'a été prévu au budget principal 2015. Il est donc proposé de procéder à un virement de crédits de 1 680 € de l'article 6226 au compte 673 pour régulariser cette situation.

La décision modificative n°1 est approuvée.

13. Informations et tarifs sur la carte nordique 4 saisons Vercors

Pour positionner le Vercors nord et créer une offre nordique 4 saisons en développant la complémentarité entre les sites nordiques du territoire de la CCMV (Villard de Lans, Corrençon, Autrans, Méaudre et Lans en Vercors) et avec l'Espace

biathlon ski roue du Vercors, il est proposé la création d'une carte Vercors nordique 4 saisons permettant un accès à l'ensemble des sites nordiques l'hiver et de compéter l'entraînement sur la piste de ski roue une fois la neige fondue.

Les tarifs proposés sont :

- carte adulte (+ 25 ans) : 120 €,
- carte jeune (- 16 ans) : 50 €,
- carte 17-25 ans : 100 €,
- carte groupe (+ 10 personnes) : 100 €.

Cette carte pourra être achetée à l'Espace biathlon ski roue et auprès des cinq sites nordiques du territoire. Elle sera valable pour la saison d'hiver et la saison d'été suivante. Exceptionnellement, la carte étant disponible dès cet été sera valable pour l'été 2015, l'hiver 2015/2016 et l'été 2016.

Les modalités de reversion entre la CCMV et les communes seront fixées par convention.

Thierry GAMOT souligne tout l'intérêt du territoire à être le premier à proposer une offre 4 saisons.

La question de la nécessaire harmonisation des tarifs des cartes sites ski nordique sur le territoire est évoquée et discutée ainsi que le niveau de prix du ski nordique sur le territoire par rapport au département de l'Isère, aux départements voisins et aux pays voisins. Enfin, il est souligné que la mise en place de pré-ventes pour les différentes cartes sera étudiée.

La création d'un Pass nordique Vercors 4 saisons et les tarifs de ce pass sont approuvés pour une mise en place dès cet été.

La question de Thierry GAMOT sur la position des élus du territoire concernant la mise en place d'une tarification d'une partie de l'activité raquettes donne lieu à de nombreux échanges et propositions d'exemples et il apparaît que différentes solutions doivent être envisagées notamment au regard des différentes configurations de sites et d'itinéraires raquettes. Il est également rappelé que la réflexion doit être menée en tenant compte du fait que l'accès aux espaces naturels doit rester libre. Pierre BUISSON souhaite qu'une réunion de travail spécifique soit organisée sous l'égide de Thierry GAMOT afin d'avancer ensemble dans cette réflexion.

14. Choix du village de la marche nordique pour l'EuroNordicWalk 2016

À quelques jours de l'EuroNordicWalk 2015 qui aura lieu du 19 au 21 juin prochain et afin d'anticiper la communication concernant l'EuroNordicWalk 2016 auprès des participants de cette année, il est proposé d'entériner d'ores et déjà en Conseil communautaire, le choix du village de la marche nordique 2016. Les villages candidats devront être en mesure de répondre au cahier des charges établi par KCIOP, organisateur de la manifestation.

Serge CHALIER souhaite qu'une meilleure lisibilité soit trouvée quand aux événements intercommunaux et à la manière dont ils sont répartis sur les différentes communes.

Thierry GAMOT propose que ce travail soit réalisé au sein de la commission tourisme pour poser un cadre partagé par tous.

Michael KRAEMER explique que la commune de Lans en Vercors est candidate pour accueillir le village de la marche nordique en 2016.

Et lorsque Pierre BUISSON propose de prévoir d'ores et déjà le lieu principal de l'EuroNordicWalk Vercors en 2017, Chantal CARLIOZ explique que sa commune ayant déjà accueilli le départ de la première édition, Villard de Lans est candidate pour accueillir l'arrivée et le village de la marche nordique en 2017.

Lans en Vercors a été approuvé comme commune accueillant le village de la marche nordique pour l'EuroNordicWalk 2016 et Villard de Lans pour l'édition 2017.

15. Questions diverses

- Challenge Vercors :

Pierre BUISSON rappelle que l'édition 2015 du Challenge Vercors s'est très bien déroulée et qu'un bilan sera présenté dès que possible. D'ores et déjà, il est proposé d'avancer d'une semaine la date de l'édition 2016 et des éditions futures pour qu'elles n'aient plus lieu au moment de la fête des mères et ainsi permettre de mieux mobiliser les bénévoles et s'assurer de meilleures retombées médiatiques.

Chantal CARLIOZ et Thierry GAMOT explique qu'en effet la date actuelle est trop proche du Vélo vert Festival ou d'autres événements du territoire et que cela ne facilite pas la mobilisation des bénévoles.

La commune de St Nizier du Moucherotte se propose comme candidate pour accueillir le Challenge Vercors l'an prochain.

La candidature de St Nizier du Moucherotte est approuvée comme village départ-arrivée du Challenge Vercors 2016. La convention passée avec Sport Communication pour cet événement sera modifiée en conséquence.

- Information sur la reprise du hangar bois en gestion directe.

- Information sur le lancement du Schéma local de développement et d'organisation touristique.

- Information suite à la notification du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2015.